



VRAI ou FAUX

1. Même un lac sans accès public et sans embarcation nautique peut être envahi par des espèces aquatiques exotiques envahissantes (EAAE).
2. Une fois introduite dans un plan d'eau, il est possible de se débarrasser d'une espèce exotique envahissante.

Les réponses se trouvent à la fin.



Pourquoi les EAAE sont indésirables?

La prolifération des EAAE a des répercussions négatives sur la société, l'environnement et l'économie :

Impacts sociaux

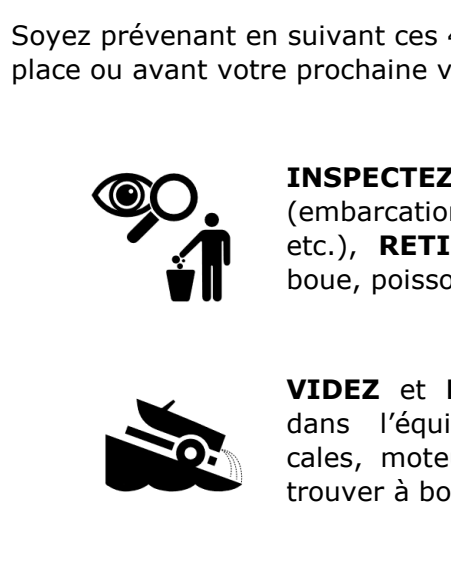
- Perte de jouissance des utilisateurs des plans d'eau (baignade, canot—kayak—pédalo, pêche, etc.)
- Menace à la santé humaine (maladies)

Impacts environnementaux

- Dégradation des écosystèmes
- Perte ou modification de la biodiversité animale et végétale
- Accumulation de sédiments favorisant l'eutrophisation (vieillessement) des lacs

Impacts économiques

- Diminution de la valeur foncière des propriétés riveraines
- Augmentation des taxes due aux coûts élevés pour la gestion des EAAE
- Diminution de l'attrait touristique pour le territoire



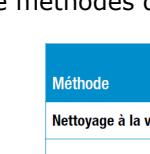
INSPECTONS et NETTOYONS loin du plan d'eau

Pour la santé de nos lacs

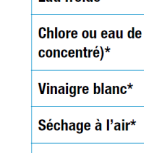
Soyez prévenant en suivant ces 4 étapes rapides, simples et efficaces sur place ou avant votre prochaine visite, dans un autre plan d'eau :



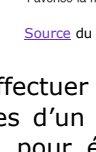
INSPECTEZ tout ce qui a touché à l'eau (embarcation, remorque, équipement aquatique, etc.), **RETIREZ** et **JETEZ** les résidus (plantes, boue, poissons, etc.) dans une poubelle.



VIDEZ et **DRAINEZ** l'eau qui peut se trouver dans l'équipement (bottes, glacières, viviers, cales, moteur, etc.). Vider l'eau qui pourrait se trouver à bord avant de partir.



NETTOYEZ les endroits où les espèces peuvent s'accrocher ou rendez-vous à la station de lavage (sans frais) à l'écocentre de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson. **SÉCHEZ** tous les équipements.



RÉPÉTEZ ces étapes après chaque visite d'un nouveau plan d'eau.

Ce que recommande le ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) comme méthodes de décontamination :

Méthode	Concentration	Pression	Temps de traitement par surface pour déloger les organismes
Nettoyage à la vapeur d'eau chaude*	Vapeur > 60 °C	2600 psi	5 - 10 secondes
Eau chaude*	60 °C 60 °C	Sans pression 2600 psi	10 minutes 5 - 10 secondes
Eau froide	< 40 °C	2600 psi	30 secondes
Chlore ou eau de Javel (non concentré)*	100 ml/l	-	10 minutes
Vinaigre blanc*	750 ml/l	-	20 minutes
Séchage à l'air*	Humidité de < 65 %	-	5 jours consécutifs
Congélation*	Entre -9 et 0 °C -9 °C et moins	-	24 heures 8 heures

* Favorise la mortalité des organismes aquatiques si les directives sont respectées.

Source: du ministère des Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Il faut effectuer le nettoyage idéalement à un minimum 30 mètres d'un plan d'eau et de tout système d'égouts pluviaux, pour éviter que l'eau puisse ruisseler vers le plan d'eau.



Réponses aux affirmations :

1. **Vrai** : tous les lacs et cours d'eau peuvent envahis.
2. **Faux** : une fois introduites, il est difficile voire impossible de s'en débarrasser. Le meilleur outil contre les EAAE: éviter leur introduction par des mesures simples de prévention.

Des questions ou commentaires ? Envoyez-nous à regroupementdeslacs@gmail.com